
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 4 octobre 2022 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Ovide-Clermont
M. Abdelhaq Sari, conseiller de la ville - district Marie-Clarac
M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont
M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés suivants :

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement
Mme Carine Haddad, directrice des services administratifs
M. Maxime Ubner Sauveur, directeur des travaux publics
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des loisirs et du développement social
M. Jérôme Vaillancourt, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Mme Martine Cardin, cheffe de division des ressources financières et matérielles
M. Marc-Aurèle Aplogan, secrétaire d'arrondissement
Mme Anne-Sophie Bergeron, agente de recherche
M. Daniel Bussièrès, chef de division relations avec les citoyens et communication

Étaient aussi présents :

Mme Lila Bentalha, secrétaire de direction
M. Louis Dufour, inspecteur PDQ 39

Nombre de personnes dans la salle : environ 12

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, souhaite la bienvenue aux citoyens. Un moment de recueillement est observé.

Mme Christine Black présente les membres du conseil d'arrondissement et du personnel. Elle souligne également la présence de M. Louis Dufour, inspecteur au PDQ 39.

Mme Christine Black demande au secrétaire d'arrondissement d'expliquer le déroulement de la soirée puisque le présent conseil d'arrondissement est une soirée spéciale avec la tenue d'une séance extraordinaire pour l'adoption du budget de fonctionnement 2023 ainsi que l'adoption du Programme décennal d'investissement exercice 2023-2032 à l'intérieur de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA22 10 252

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022, à 19 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.02 - Mot de la mairesse et des élus.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement

Points d'informations :

- Retour sur les élections provinciales, remerciements à tous les citoyens qui ont exercé leur droit de vote et félicitations à tous les élus;
 - Retour sur son allocution devant la communauté d'affaires de Montréal-Nord afin de dresser le bilan des grands projets économiques et sociaux ainsi que du Plan collectif de développement économique en plus de présenter notre vision d'urbanisme et d'aménagement du territoire pour l'avenir de Montréal-Nord.
-

M. Abdelhaq Sari, conseiller de la Ville – district Marie-Clara

Points d'informations :

- Retour sur la journée d'accueil des nouveaux résidents qui fût un grand succès;
 - Proclamation du mois d'octobre comme le mois de l'héritage de la communauté hispanique à Montréal-Nord.
-

M. Jean Marc Poirier, conseiller d'arrondissement – district Marie-Clara

Points d'informations :

- Annulation du marathon du club de natation en raison d'un faible taux d'inscriptions;
 - Invitation à assister à la cérémonie commémorative du Jour du Souvenir le samedi 6 novembre prochain.
-

M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement - district Ovide-Clermont

Points d'informations :

- Souligne le mois d'octobre qui est également le mois du Créole à Montréal, invitation à consulter la programmation des activités;
 - Campagne de communication à venir pour les horaires de collectes des matières résiduelles;
 - Retour sur l'événement de la Foire santé.
-

Mme Chantal Rossi, conseillère de ville – district Ovide-Clermont

Points d'informations :

- Invitation à participer aux activités d'Halloween organisées par l'arrondissement;
 - Invitation à observer les murales éphémères situés à plusieurs endroits sur le territoire de l'arrondissement;
 - Invitation à participer à l'événement organisé en collaboration de la Société Culture et Traditions québécoises de Montréal-Nord pour célébrer l'Halloween.
-

Suspension de la séance ordinaire à 19 h 15.

Reprise de la séance ordinaire à 19 h 55.

10.03 - Période de questions du public.

Début de la période de questions du public à 19 h 55.

Questions des citoyens présents dans la salle.

M. Vitto Papasodaro

-Nécessité d'une expertise relativement à l'enlèvement d'un arbre situé au 3390, boul. Henri-Bourassa près du stationnement de la pharmacie Brunet – demande inspection d'un employé de l'arrondissement

Dépôt de documents.

Mme Julie Sigouin

-Annulation des comités citoyens par la RUI depuis 2018

Mme Assunta Méo

-Malpropreté sur la rue Emery qui persiste – souhaite l'intervention de l'arrondissement

Mme Fatima Gabriela Salazard-Gomez

-Félicitations pour la création de la division de la mobilité au sein de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises – demande s'il y aura un employé désigné pour le volet de la participation citoyenne avec qui communiquer

-Souhaite connaître les résultats des consultations sur les parcs de cet été et également le plan vélo

M. Robert Guilbault

-Plan de développement pour les pistes cyclables – pourquoi les rencontres sont en mode virtuelle et non en présentiel

-Dans la présentation du plan vélo 2023 l'aspect monétaire est absent pour la contribution des cyclistes

M. Benoît Le Nabec

-Non-paiement des salaires par l'organisme la Route de Champlain

Questions reçues via le formulaire électronique.

Mme Marie Annick Pelletier

-Légalisation des trottinettes électroniques/électriques

M. Jean-François Gagné

-Suite du dossier du réseau des pistes cyclables pour l'année 2023

M. Julien Rioux

-Signalisation plus claire ou installation de panneaux de signalisation à plusieurs intersections

Fin de la période de questions du public à 20 h 25.

Suspension de la séance ordinaire à 20 h 25.

Reprise de la séance ordinaire à 20 h 37.

CA22 10 253

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 septembre 2022, à 19 h.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 septembre 2022, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

CA22 10 254

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 septembre 2022.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 7 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.05 1227758011

CA22 10 255

Appui à l'arrondissement Saint-Laurent demandant au gouvernement fédéral de collaborer avec les villes de Montréal et de Dorval pour préserver et protéger les terres fédérales au nord de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, dans les secteurs connus sous le nom de Technoparc et de Golf Dorval.

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord adopte les principes du développement durable dans toutes ses actions, tel qu'annoncé dans la vision du plan stratégique 2016-2025 Oser ensemble Montréal-Nord;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord énonce dans la neuvième orientation de son plan stratégique Oser ensemble Montréal-Nord, une série d'actions favorisant des pratiques environnementales bonifiées;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord participe à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030 qui propose d'enraciner la nature en ville;

ATTENDU QU'au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal se trouve un précieux écosystème intégré de terres humides composés de champs, de forêts et de marais qui est la propriété du Gouvernement du Canada et qui est loué à Aéroport de Montréal (ADM) (« terres fédérales »). Ces terres sont situées partiellement dans l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et dans la Ville de Dorval;

ATTENDU QUE la population du papillon monarque a chuté de 90% au cours des deux dernières années alors qu'il est un pollinisateur essentiel au maintien de la biodiversité;

ATTENDU QUE depuis 2003 et en vertu de la Loi sur les espèces en péril, le gouvernement fédéral a inscrit le papillon monarque sur la liste des « espèces préoccupantes » et que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada a recommandé en 2016 au gouvernement de l'inscrire comme étant « en voie de disparition »;

ATTENDU QUE le 21 juillet 2022, l'Union internationale pour la conservation de la nature a ajouté les papillons monarques à sa « liste rouge » des espèces menacées et considère qu'ils sont désormais en danger;

ATTENDU QUE Alan DeSousa, le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent a adressé une lettre au ministre de l'Environnement et du Changement climatique Steven Guilbeault en février 2022 et une lettre au ministre des Transports Omar Alghabra en juin 2022 afin de l'inviter à collaborer avec l'arrondissement, la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour protéger certains terrains appartenant au gouvernement fédéral, incluant le « Champ des Monarques » afin de l'intégrer au projet du parc-nature des Sources;

ATTENDU QUE cet écosystème intégré de terres humides comprend le « Champ des Monarques », important sur le plan écologique, utilisé par les papillons monarques pour se nourrir et se reproduire pendant leur migration vers et depuis Montréal, une ville ayant le statut de Ville amie des Monarques Niveau Or;

ATTENDU QUE le « Champ des Monarques » a été gravement endommagé au cours des dernières semaines, et que l'ensemble de l'écosystème est lui-même menacé de fragmentation, et finalement de destruction;

ATTENDU QUE plus de 200 espèces d'oiseaux ont été recensées sur les terres fédérales mentionnées ci-haut, ainsi qu'un grand nombre d'autres animaux qui en font un centre de biodiversité. Rappelons que ces terrains servent d'habitat au petit blongios, une espèce d'oiseau menacée qui est protégée par la réglementation fédérale;

ATTENDU QUE les élus du conseil municipal de la Ville de Montréal ont adopté en avril 2021 une déclaration demandant notamment que la Ville de Montréal enjoigne le gouvernement fédéral à appuyer la conservation du Golf de Dorval ainsi que des lots adjacents qui lui appartiennent afin de créer une trame verte qui bonifierait le projet du parc-nature des Sources;

ATTENDU QUE les villes de l'île de Montréal s'efforcent ensemble de combler le déficit d'espaces naturels protégés par rapport aux autres villes canadiennes, et que ce dernier grand écosystème marécageux et fluvial, composé d'habitats fauniques rares, est de la taille du parc du Mont-Royal;

ATTENDU QU'en décembre 2021 le ministre de l'Environnement et du Changement climatique a été mandaté par le premier ministre du Canada afin de s'assurer que tous les Canadiens aient accès à des espaces verts, et en particulier de créer au moins un nouveau parc urbain national dans chaque province et territoire, avec un objectif de 15 nouveaux parcs urbains d'ici 2030;

ATTENDU QU'en collaboration avec l'arrondissement de Saint-Laurent, la Ville de Montréal et la Ville de Dorval, le gouvernement fédéral participerait à la création d'un legs vert d'envergure pour les prochaines générations en préservant une zone d'une grande richesse écologique en plein cœur d'une métropole effervescente et reconnue pour son côté innovateur. Cette collaboration lui permettrait d'obtenir d'importantes retombées positives au moyen d'un investissement à coût nul en plus d'agir concrètement contre le réchauffement climatique;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE le gouvernement du Canada reconnaisse la valeur écologique et la biodiversité des terres appartenant au gouvernement fédéral (« terres fédérales ») au nord de l'Aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau, soit les lots 3, 4 et 5 situés dans l'arrondissement Saint-Laurent de la Ville de Montréal ainsi que les terres communément appelées Golf Dorval incluant le « Champ des Monarques », situées dans la Ville de Dorval, le tout loué à Aéroport de Montréal (ADM);

QUE le gouvernement du Canada, par l'entremise de Transports Canada, avise et exige d'ADM de cesser immédiatement tout développement sur ces terrains;

QUE le gouvernement du Canada, conformément à son objectif déclaré de créer ou de contribuer à la création d'un parc urbain au Québec d'ici 2030, assure la préservation et la conservation de ces terres fédérales à perpétuité, et ce pour les générations futures;

QUE le gouvernement du Canada travaille avec l'arrondissement de Saint-Laurent de la Ville de Montréal et la Ville de Dorval pour sécuriser un héritage pour les générations futures en créant un parc urbain sur l'île de Montréal, semblable au parc urbain national de la Rouge en Ontario;

QUE cette résolution soit transmise au ministre fédéral des Transports, Omar Alghabra, au ministre fédéral de l'Environnement, Steven Guilbeault, à tous les députés fédéraux représentant des circonscriptions sur l'île de Montréal, et à tous les maires et conseillers élus dans toutes les villes de l'Agglomération de l'île de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CA22 10 256

Adjuger à 9190-8673 Québec inc., soit Les Entreprises Roseneige, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 214 966,46 \$, taxes incluses, un contrat pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres et de végétaux en saillies de rue à l'arrondissement Montréal-Nord, autoriser une dépense de 11 497,50 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 1 724,63 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 228 188,59 \$.
Appel d'offres 22-19521 / 1 soumissionnaire

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit adjugé à 9190-8673 Québec inc., soit Les Entreprises Roseneige, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 214 966,46 \$, taxes incluses, le contrat 22-19521 pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbres et de végétaux en saillie de rue à l'arrondissement Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 11 497,50 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 1 724,63 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 228 188,59 \$, qui inclut le montant additionnel de 34 809,43 \$ net de ristourne dans le cadre du projet PSAE;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1228544005

CA22 10 257

Autoriser l'arrondissement de se prévaloir de l'option de prolongation auprès de Pavages Chartrand inc., relatif à la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs et autoriser une dépense de 378 834,04 \$, taxes incluses, autoriser l'arrondissement de se prévaloir de l'option de prolongation auprès de Services Uniques J.M. inc., relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur et autoriser une dépense de 162 643,86 \$, taxes incluses, le tout en lien avec l'appel d'offres 20-18426, et ce, pour les opérations de déneigement pour la saison 2022-2023.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soit autorisé l'arrondissement de se prévaloir de l'option de prolongation d'une année auprès de Pavages Chartrand inc. au contrat 20-18426 relatif à la location de trois (3) niveleuses avec opérateurs, pour les opérations de déneigement pour la saison 2022-2023;

QUE soit autorisée une dépense de 378 834,04 \$, taxes incluses, auprès de Pavages Chartrand inc. relativement à l'option de prolongation;

QUE soit autorisé l'arrondissement de se prévaloir de l'option de prolongation d'une année auprès de Services Uniques J.M. inc., au contrat 20-18426 relatif à la location d'une (1) niveleuse avec opérateur, pour les opérations de déneigement pour la saison 2022-2023;

QUE soit autorisée une dépense de 162 643,86 \$, taxes incluses, auprès de Services Uniques J.M. inc. relativement à l'option de prolongation;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1208224011

CA22 10 258

Accorder des contributions financières totalisant 4 400 \$ aux 10 comités de loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord pour l'année 2022.

Il est proposé par M. Philippe Thermidor

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 4 400 \$ aux 10 comités des loisirs des résidences d'habitation pour aînés de Montréal-Nord, qui répondent au programme de soutien pour l'année 2022, réparties de la façon suivante :

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Cercle de l'Âge d'or Angélica - Cascades;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Cercle des Loisirs Portofino inc.;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Club des aînés Complexe Guoin-Langelier;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ au Club de l'Âge d'or "le Riverain" de Montréal-Nord – Les tours Guoin;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à la Résidence Sault-au-Récollet;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à Les tourterelles des habitations Pelletier;

QUE soit accordée une contribution financière de 500 \$ à Les Loisirs Domaine Fontainebleau;

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ au Club âge d'or Manoir Aimé-Léonard;

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ à la Résidence du Confort;

QUE soit accordée une contribution financière de 200\$ aux Habitations *Les Boulevards*;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1228315004

CA22 10 259

Accorder des contributions financières totalisant 3 950 \$ aux 11 clubs de l'âge d'or reconnus par l'arrondissement pour l'année 2022.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant 3 950 \$ aux 11 clubs d'âge d'or reconnus par l'arrondissement de Montréal-Nord pour l'année 2022 :

QUE soit accordée une contribution financière de 750 \$ au Cercle du 3^e Âge de Montréal-Nord pour l'année 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 800 \$ au Carrefour des retraités de Montréal-Nord pour l'année 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Parc Lacordaire pour l'année 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ au club de l'Âge d'or Ste-Colette pour l'année 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Centre Récréatif Sannicandresi pour l'année 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Italo-Québécois pour l'année 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Le Soleil de Montréal-Nord pour l'année 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or San Marco (section féminine) pour l'année 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or San Marco II (section féminine) pour l'année 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Stella Alpina (section masculine) pour l'année 2022;

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ au Club de l'Âge d'or Stella Alpina (section féminine) pour l'année 2022;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1228315005

CA22 10 260

Entériner une contribution financière de 425 \$ auprès de Info-Crime à l'occasion du 35e anniversaire, et ce, à même le budget de représentation des élus.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit entérinée une contribution financière de 425 \$ auprès de Info-Crime à l'occasion du 35e anniversaire souligné par une publication sur le site Internet d'Info-Crime du 27 septembre au 31 décembre 2022;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1223573018

CA22 10 261

Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Espace maroco canadien de création (EMCC) pour la création de AJITHEATRE, la première troupe théâtrale marocaine au Canada, qui présentera sa première comédie en darija marocaine, intitulée « bac 3 », dès le vendredi 14 octobre 2022, au théâtre le Château, situé au 6956 rue Saint-Denis à Montréal.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ à l'organisme Espace maroco canadien de création (EMCC) pour la création de AJITHEATRE, la première troupe théâtrale marocaine au Canada, qui présentera sa première comédie en darija marocaine, intitulée « bac 3 », dès le vendredi 14 octobre 2022, au théâtre le Château, situé au 6956 rue Saint-Denis à Montréal;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1227768005

Remerciements de M. Abdelhaq Sari pour le travail de l'organisme Info-Crime et félicitations à l'organisme Espace maroco canadien de création pour la première troupe de théâtre marocaine au Canada.

CA22 10 262

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 août 2022.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 août 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1227606020

CA22 10 263

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2022.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Jean Marc Poirier

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1227606021

CA22 10 264

Autoriser une dépense supplémentaire de 5 500 \$, taxes incluses, à Clôtures Daviault dans le cadre de l'appel d'offres 1113 pour la construction d'une clôture en métal mitoyenne en bordure du boulevard Pie-IX en arrière trottoir sur le domaine public dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense supplémentaire de 5 500 \$, taxes incluses, à Clôtures Daviault dans le cadre de l'appel d'offres 1113 pour la construction d'une clôture en métal mitoyenne en bordure du boulevard Pie-IX en arrière trottoir sur le domaine public dans l'arrondissement de Montréal-Nord;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1227161005

CA22 10 265

Offrir au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux de construction de dos d'âne sur la rue Gouin faisant partie du RAAV, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit offert au Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux de construction de dos d'âne sur la rue Gouin faisant partie du RAAV, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1228361002

Intervention de Mme Christine Black sur le dossier de la mobilité avec le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité de la Ville de Montréal.

CA22 10 266

Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA05-10-0008-8 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin d'apporter des modifications à l'article 17.

AVIS est donné par M. Jean Marc Poirier qu'à une prochaine séance, il sera adopté le Règlement RGCA05-10-0008-8 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin d'apporter des modifications à l'article 17.

ET QUE soit présenté et déposé le projet de Règlement RGCA05-10-0008-8 modifiant le Règlement RGCA05-10-0008 sur les parcs, bassins d'eau, les édifices publics et les espaces publics afin d'apporter des modifications à l'article 17.

40.01 1227987003

CA22 10 267

Déposer le certificat du secrétaire d'arrondissement et adopter la résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit déposé le certificat du secrétaire d'arrondissement suite au processus de demande d'approbation référendaire;

QUE soit adoptée, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution PP-051 afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille de zonage R14-25 du Règlement de zonage R.R.1562 afin de permettre une marge latérale de 1,22 mètre au lieu de 1,98 mètre, un troisième étage au lieu de deux, une mezzanine et un coefficient d'occupation au sol (C.O.S.) de 1,44 au lieu de 1;
- De déroger à l'article 76.2 du Règlement de zonage R.R. 1562 afin de permettre un déclin de fibrociment comme revêtement extérieur;
- De déroger à l'article 85 et permettre un escalier extérieur visible de la voie publique;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

- QUE les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- QUE les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- QU'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;

QU'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;

QUE toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 173 193 du cadastre du Québec, soit le 10587, boulevard Saint-Michel.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1228303011

CA22 10 268

Adopter le Règlement RGCA22-10-0006 afin de permettre l'utilisation du lot 2 210 085 du cadastre du Québec situé au 10550, avenue Pelletier à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance.

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA22-10-0006 afin de permettre l'utilisation du lot 2 210 085 du cadastre du Québec situé au 10550, avenue Pelletier à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance a été distribuée aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA22-10-0006 afin de permettre l'utilisation du lot 2 210 085 du cadastre du Québec situé au 10550, avenue Pelletier à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1227040005

CA22 10 269

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme, à savoir : permettre la construction d'un immeuble de sept étages accueillant une clinique médicale, des locaux commerciaux et une ressource intermédiaire sur le lot 6 505 588 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit autorisée, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, la construction d'un immeuble de sept étages accueillant une clinique médicale, des locaux commerciaux et d'une ressource intermédiaire;

QUE cette autorisation soit accordée aux conditions suivantes :

- Que les travaux débutent dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution; si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet;
- Que les travaux d'aménagement des espaces extérieurs soient complétés dans les 6 mois suivant la fin de la validité du permis de construction;
- Qu'une garantie financière de 3% de la valeur des travaux soit déposée préalablement à la délivrance du permis de construction et que cette garantie soit libérée à la fin des travaux;
- Que le projet soit réalisé conformément aux plans d'architecture déposés à la DAUSE le 6 septembre 2022;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 6 505 588 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1228303018

CA22 10 270

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : refuser le remplacement du revêtement de toiture par un revêtement métallique au 4765, boulevard Gouin Est, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean Marc Poirier

appuyé par M. Abdelhaq Sari

Et résolu :

QUE soit refusé, conformément au Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, le remplacement du revêtement de toiture par un revêtement métallique, et ce, au motif que le projet ne respecte pas les critères suivants du Règlement RGCA09-10-0006 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale :

- Critère 2.4 : Le revêtement de toiture s'apparente à celui d'origine;
- Critère 2.7 : Les travaux projetés visent à redonner au bâtiment son caractère d'origine.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1227040006

CA22 10 271

Nommer « bibliothèque Julio-Jean-Pierre » la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, située au 12004, boulevard Rolland, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit nommée « bibliothèque Julio-Jean-Pierre » la bibliothèque de la Maison culturelle et communautaire de Montréal-Nord, située au 12004, boulevard Rolland, dans l'arrondissement de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1224394005

Intervention de Mme Christine Black sur l'histoire et les accomplissements de M. Julio-Jean-Pierre.

CA22 10 272

Nommer M. Alexandre Létourneau, à titre de chef de section - soutien général, à la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 8 octobre 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit nommé M. Alexandre Létourneau, matricule 100072677, à titre de chef de section - soutien général, (emploi 214550, poste 86355), groupe de traitement FM-04, à la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 8 octobre 2022, en vue d'un statut permanent à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1223484001

CA22 10 273

Nommer M. Jocelyn Thermidor, à titre de contremaître - voirie et parc, à la Division de la voirie et de l'aqueduc, de la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 8 octobre 2022, en vue d'un statut personnel régulier à cet emploi.

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par M. Philippe Thermidor

Et résolu :

QUE soit nommé M. Jocelyn Thermidor, matricule 100067868, à titre de contremaître - voirie et parc, (emploi 221430, poste 72567), groupe de traitement FM-05, à la Division de la voirie et de l'aqueduc, de la Direction des travaux publics, en période de probation de douze (12) mois, et ce, à compter du 8 octobre 2022, en vue d'un statut personnel régulier à cet emploi;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.02 1223484003

À 20 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Mme Christine Black
Mairesse d'arrondissement

M. Marc-Aurele Aplogan
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 novembre 2022.